

Rapport sur le concours de REDACTEUR TERRITORIAL – session 2015

Le centre de Gestion de l'Eure (centre organisateur) organise le concours de rédacteur territorial pour le compte du Centre de Gestion de Seine-Maritime.

Le nombre de postes ouverts est :

- 20 postes au concours externe
- 29 postes au concours interne
- 9 postes au troisième concours

Les dates d'inscription au concours de : REDACTEUR TERRITORIAL 2015

Retrait des dossiers : du 24 février 2015 au 18 mars 2015 (cachet de la poste faisant foi)

Date limite de dépôt des dossiers : le 26 mars 2015 (cachet de la poste faisant foi)

Date des épreuves d'admissibilité : le 24 septembre 2015

Nombre de dossiers reçus :	1364	dossiers			
Nombre de candidats admis à concourir :	1337	candidats			
Nombre de candidats présents à toutes les épreuves écrites :	913	candidats	soit :	68.29%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à au moins une -des épreuves écrites :	424	candidats	soit :	31.71%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats déclarés travailleurs handicapés	16	candidats ont demandé un aménagement d'épreuve (personnes handicapées):			
		Nature de l'aménagement : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 14 candidats ont demandé et obtenu 1/3 temps. ➤ 1 candidat et obtenu demandé un 1/3 temps et un siège adapté. ➤ 1 candidat a demandé et obtenu 30 minutes de temps supplémentaire. 			

Réunion du jury d'admissibilité du 1^{er} décembre 2015 :

Après étude des notes de chaque candidats (de façon anonyme), le jury a déclaré **92 candidats admissibles** à passer les épreuves orales d'admission du concours de Rédacteur.

Les candidats admissibles par voie de concours :

- ↵ 33 candidats admissibles au concours externe
- ↵ 46 candidats admissibles au concours interne
- ↵ 13 candidats admissibles au troisième concours

Il a été exposé lors de la réunion que plusieurs anomalies avaient été constatées sur certaines copies.

Les consignes décrites sur la page de garde de chaque sujet des épreuves écrites étaient les suivantes :

« Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.

- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.

- Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte. »

Malgré ces indications plusieurs copies ne respectaient pas les règles ci-dessus décrites :

- 3 copies comportaient la signature et / ou les nom et prénom du candidat en fin de devoir.

- 3 copies étaient non cachetées. En effet, le coin droit de la copie n'a pas été collé. De ce fait, le nom et le prénom du candidat étaient visibles.

- 5 copies où la couleur a été utilisée (rouge et / ou verte)

Fort de ce constat, les membres du jury ont décidé d'annuler les copies qui ne respectaient pas les consignes d'anonymat.

Réunion du jury d'admission du 5 janvier 2016 :

Après étude des notes de chaque candidats (de façon anonyme), le jury a déclaré **58 candidats admis** à l'issue des épreuves orales d'admission du concours de Rédacteur.

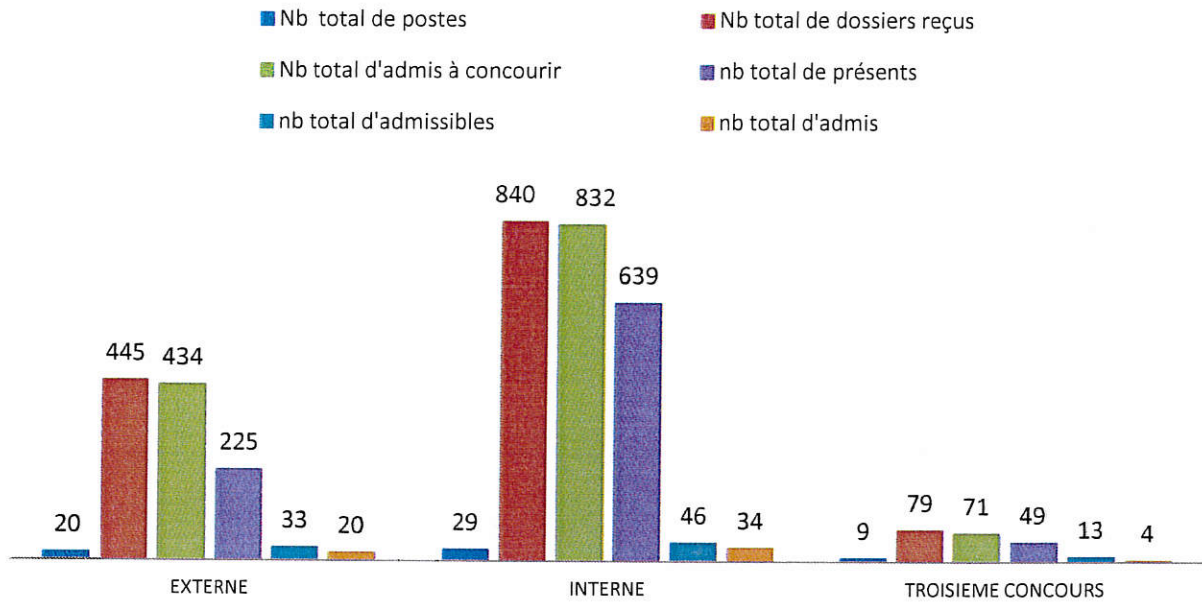
Les candidats admis par voie de concours :

↳ 20 candidats admis au concours externe

↳ 34 candidats admis au concours interne

↳ 4 candidats admis au troisième concours

**REDACTEUR 2015
EN CHIFFRES (par VOIE DE CONCOURS)**



**REDACTEUR 2015
(EN CHIFFRES)**

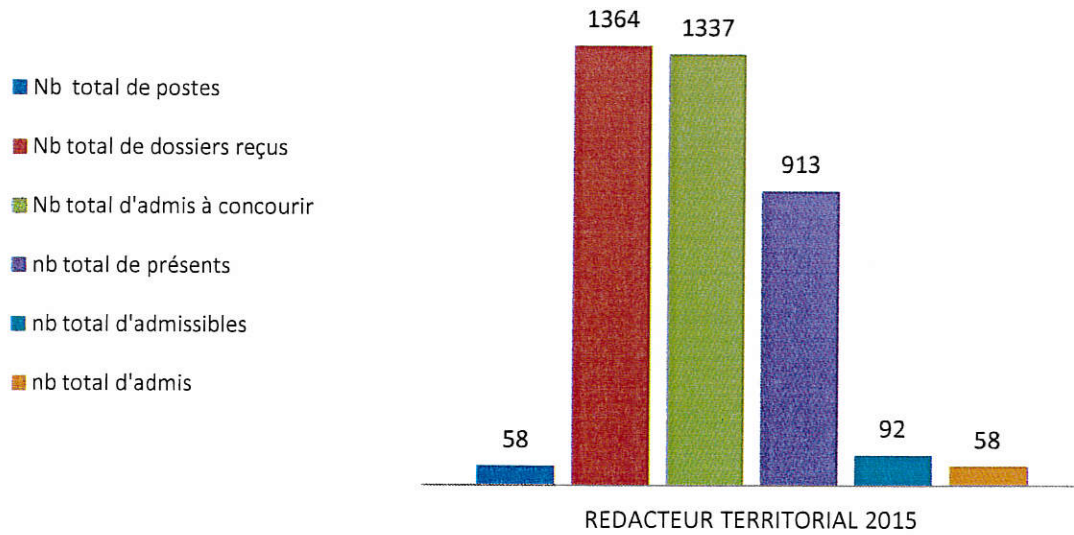


TABLEAU RECAPITULATIF :

CONCOURS DE REDACTEUR – SESSION 2015

QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS DE REDACTEUR 2015

	Nb de postes	Nombre candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à au moins une des épreuves d'admissibilité	Nb de candidats présents à toutes les épreuves d'admissibilité	Taux d'absentéisme à l'épreuve d'admissibilité	Taux de présence à l'épreuve d'admissibilité	Moyenne générale de chaque épreuve écrite d'admissibilité :	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve d'admissibilité	Moyenne générale des candidats, après les épreuves d'admissibilité, en tenant compte des coefficients de chaque épreuve (moyenne la plus haute et la plus basse sur 20)	A été déclaré admissible, par le jury, tous les candidats ayant reçu une moyenne générale \geq à :	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 01/12/2015)	Taux concernant les candidats déclarés admissibles par rapport aux nb de candidats admis à concourir
EXTERNE (2013-2014)	20	445	434	209	225	48.16%	51.84%	Questionnaire 8.20/20 (6.31/20) Rédaction d'une note 8.43/20 (8.51/20)	Questionnaire 18.50/0.00 (18.75/0.00) Rédaction d'une note 16.00/0.50 (17.00/0.00)	8.36/20 (7.60/20) (17.00/1.75) (16.50/0.44)	11.50/20 (9.50/20)	33 (104)	7.60% (15.58%)
	(109)	(673)	(670)	(321)	(349)	(47,91%)	(52,09%)	Rédaction d'une note 7.98/20 (8.06/20) Rédaction d'une note 8.40/20 (8.96/20)	Rédaction d'une note 16.50/1.00 (17.00/0.00) Rédaction d'une note 15.50/4.50 (17.00/0.00)	7.98/20 (8.06/20)	13.00/20 (11.00/20)	46 (186)	5.53% (18.38%)
INTERNE (2013-2014)	29	840	832	193	639	23.20%	76.80%	Rédaction d'une note 7.98/20 (8.06/20) Rédaction d'une note 8.40/20 (8.96/20)	Rédaction d'une note 16.50/1.00 (17.00/0.00) Rédaction d'une note 15.50/4.50 (17.00/0.00)	7.98/20 (8.06/20)	13.00/20 (11.00/20)	46 (186)	5.53% (18.38%)
	(137)	(1025)	(1012)	(211)	(801)	(20.85%)	(79.15%)	Rédaction d'une note 7.98/20 (8.06/20) Rédaction d'une note 8.40/20 (8.96/20)	Rédaction d'une note 16.50/1.00 (17.00/0.00) Rédaction d'une note 15.50/4.50 (17.00/0.00)	7.98/20 (8.06/20)	13.00/20 (11.00/20)	46 (186)	5.53% (18.38%)
TROISIEME CONCOURS (2013-2014)	9	79	71	22	49	30.99%	69.01%	Rédaction d'une note 7.98/20 (8.06/20) Rédaction d'une note 8.40/20 (8.96/20)	Rédaction d'une note 16.50/1.00 (17.00/0.00) Rédaction d'une note 15.50/4.50 (17.00/0.00)	7.98/20 (8.06/20)	13.00/20 (11.00/20)	13 (39)	18.31% (29.32%)
	(30)	(144)	(133)	(31)	(102)	(23.31%)	(76.69%)	Rédaction d'une note 7.98/20 (8.06/20) Rédaction d'une note 8.40/20 (8.96/20)	Rédaction d'une note 16.50/1.00 (17.00/0.00) Rédaction d'une note 15.50/4.50 (17.00/0.00)	7.98/20 (8.06/20)	13.00/20 (11.00/20)	13 (39)	18.31% (29.32%)
TOTAL (2013-2014)	58	1364	1337	424	913	31.71%	68.29%	Rédaction d'une note 7.98/20 (8.06/20) Rédaction d'une note 8.40/20 (8.96/20)	Rédaction d'une note 16.50/1.00 (17.00/0.00) Rédaction d'une note 15.50/4.50 (17.00/0.00)	7.98/20 (8.06/20)	13.00/20 (11.00/20)	92 (329)	6.88% (18.13%)
	(276)	(1842)	(1815)	(563)	(1252)	(31.02%)	(68.98%)	Rédaction d'une note 7.98/20 (8.06/20) Rédaction d'une note 8.40/20 (8.96/20)	Rédaction d'une note 16.50/1.00 (17.00/0.00) Rédaction d'une note 15.50/4.50 (17.00/0.00)	7.98/20 (8.06/20)	13.00/20 (11.00/20)	92 (329)	6.88% (18.13%)

REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS DE REDACTEUR 2015

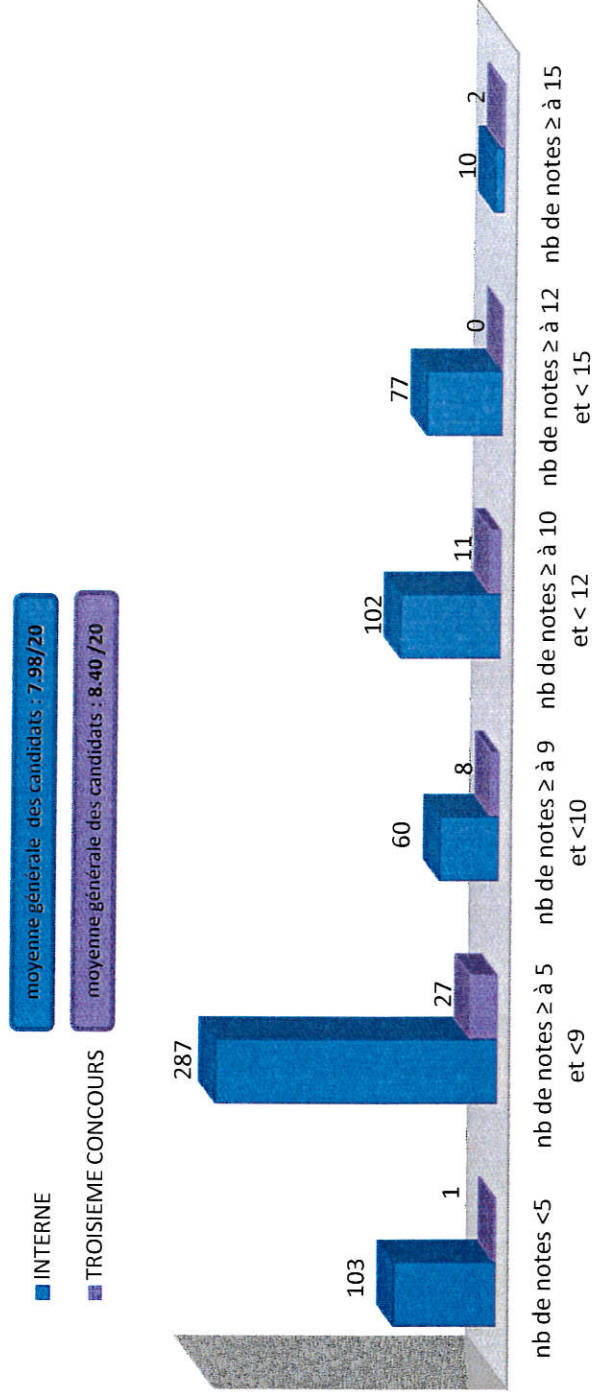
I) Le concours INTERNE et le TROISIEME CONCOURS.

Une seule épreuve d'admissibilité :

-Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription (3 heures ; coef : 1) :

- a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
- c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
- d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE (rédaction d'une note) DU CONCOURS DE REDACTEUR 2015 (INTERNE ET DU TROISIEME CONCOURS)



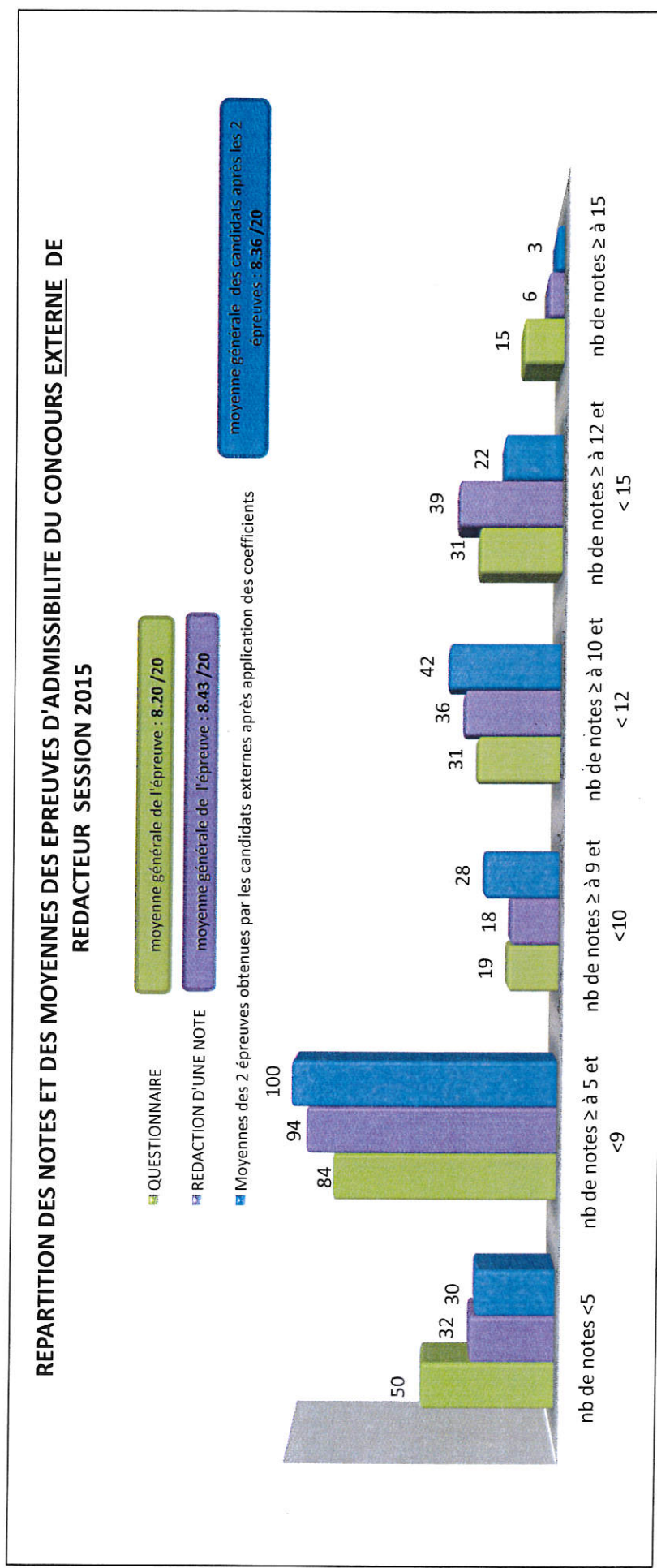
II) Le concours EXTERNE.

Deux épreuves d'admissibilité.

1° -Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (3 heures ; coef : 1).

2° -Réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants (3 heures ; coef : 1) :

- Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
- L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
- Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.



QUELQUES CHIFFRES SUITE AUX EPREUVES D'ADMISSION DU CONCOURS DE REDACTEUR 2015

	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 01/12/2015)	Nb de candidats présents à toutes les épreuves d'admission	Moyenne générale de chaque épreuve orale d'admission	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale d'admission	Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après les épreuves écrites et orale) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après l'épreuve orale)	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure ou égale à 10.00/20 après les épreuves d'admission	Nb de candidats déclarés admis (jury du 5/01/2016)*	Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis
EXTERNE	33	33	Entretien oral 10.06/20	Entretien oral 17.50/2.50	12.09 / 20	15.00 / 8.92	30 SUR 33	20	11.50/20
(2013-2014)	(104)	(103)	(12.19/20)	(20.00/4.00)	(11.81/20)	(17.25/7.83)	(86 sur 103)	(103)	(10.00/20)
INTERNE	46	46	Entretien oral 10.77/20	Entretien oral 16.00/6.00	12.36 / 20	15.75 / 9.50	44 SUR 46	34(*)	11.63/20
(2013-2014)	(186)	(182)	(12.26/20)	(19.00/5.00)	(12.71/20)	(17.50/8.50)	(168 sur 182)	(153)	(10.75/20)
TROISIEME CONCOURS	13	13	Entretien oral 8.15/20	Entretien oral 12.50/4.50	9.77 / 20	14.00 / 8.00	5 SUR 13	4	10.75/20
(2013-2014)	(39)	(39)	(13.35/20)	(19.50/3.50)	(12.94/20)	(17.75/7.50)	(36 sur 39)	(34)	(10.50/20)
TOTAL	92	92					79 SUR 92	58	
(2013-2014)	(329)	(324)					(190 sur 324)	(274)	



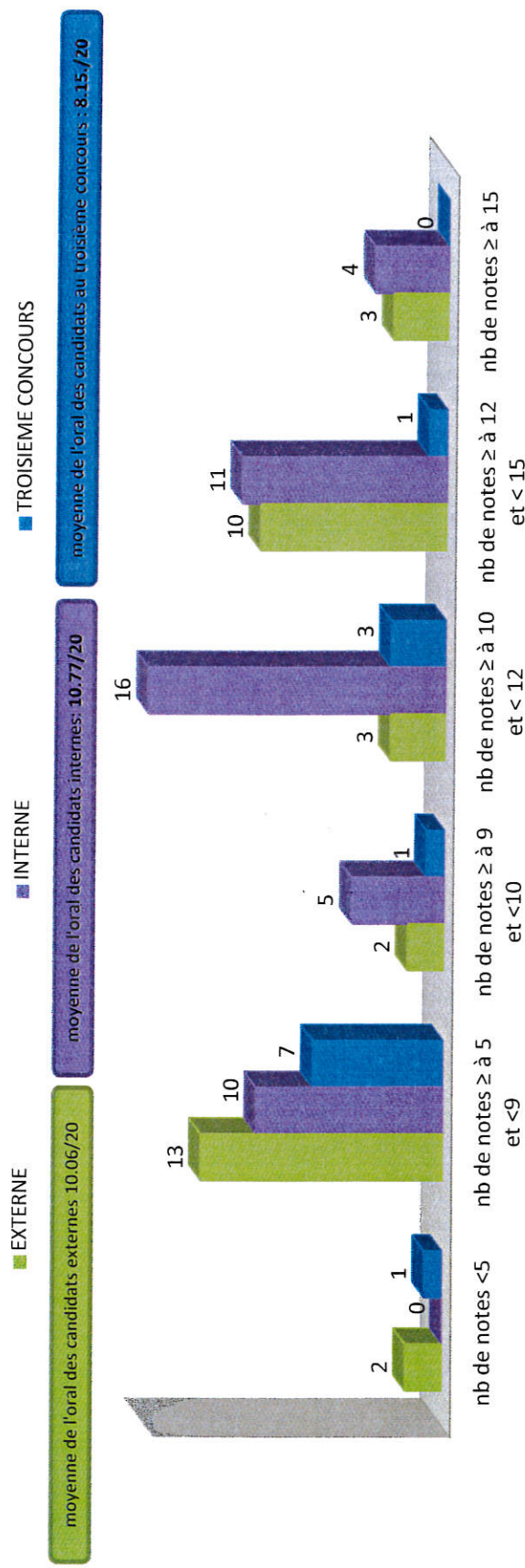
(*) Vu, l'article 5 du Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, qui prévoit que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins. Par le présent article, et considérant que 5 postes n'ont pas été pourvus au troisième concours, le jury a décidé à l'unanimité de les transférer du troisième concours vers le concours interne.

REPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS DE REDACTEUR 2015

Intitulé de l'épreuve orale :

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois. (20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coef.1)	Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois. (20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coef.1)	Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel. (20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coef.1)

REPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION (entretien avec le jury) DU CONCOURS DE REDACTEUR 2015 PAR VOIE DE CONCOURS



Remarques générales des intervenants sur les épreuves écrites et orales du concours de Rédacteur session 2015 :

A°) Les épreuves écrites :

- 1) Rédaction d'une note des concours externe, interne et de 3^{ème} voie :

Que ce soit en externe, interne ou en troisième voie, les correcteurs ont constaté un manque général de méthodologie des candidats dans l'exploitation du dossier. Certains candidats par ce manque de méthodologie, n'ont pas eu le temps de terminer leur devoir.

- 2) Uniquement pour les candidats Externe : Réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants:

- a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
- c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
- d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

Pour une grande majorité de candidats cette épreuve n'a pas été travaillée. En effet, un grand nombre de questions sont restées sans réponses. Sur 230 candidats présents à cette épreuve, 50 candidats se sont vus attribués une note éliminatoire (<5.00/20) soit plus de 21% des candidats externes.

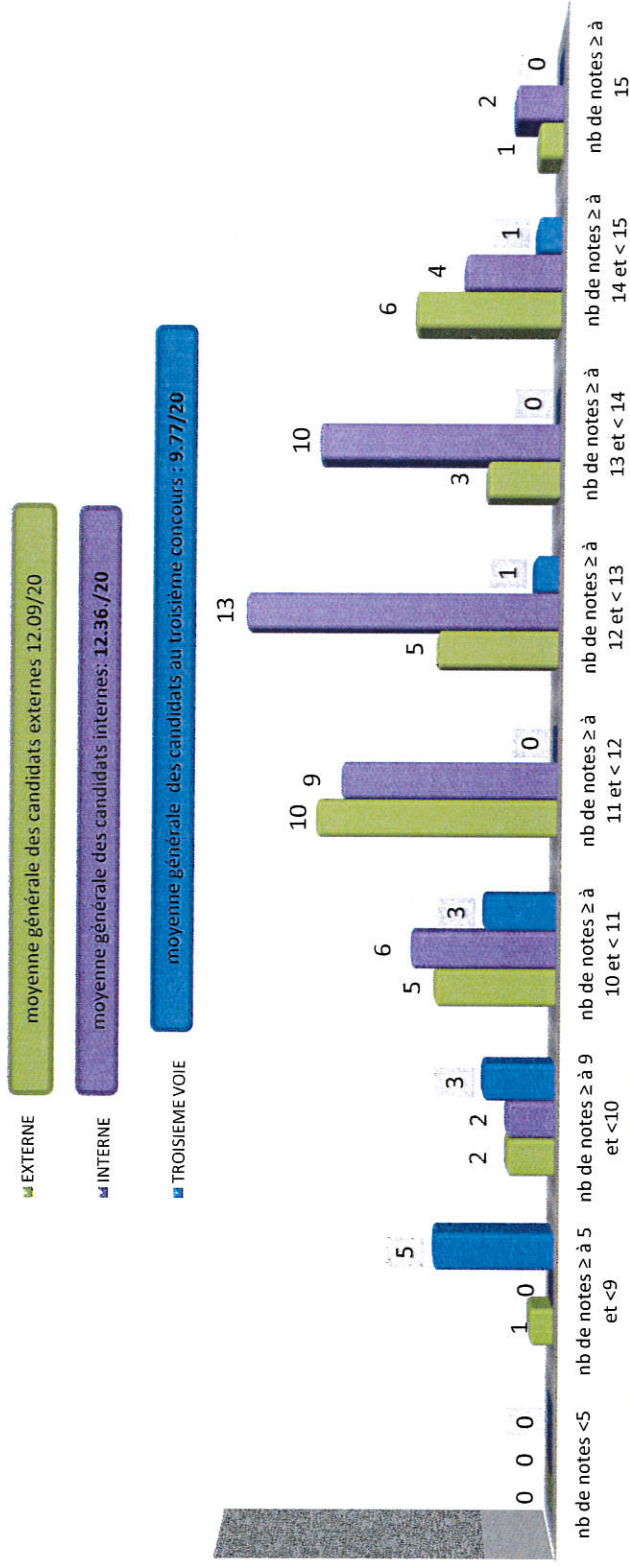
B°) L'épreuve orale :

D'une manière générale, les résultats se sont avérés moyens, avec des écarts très importants entre les candidats quelque soit la voie de concours.

- Manque de préparation d'un grand nombre de candidat
- Manque d'ouverture vers l'extérieur, les candidats ne se projettent pas.
- Beaucoup de candidat ont montré des lacunes importantes sur l'actualité des collectivités territoriales, et les réformes en cours (malgré une actualité très riche actuellement (loi Notre notamment...))
- Un manque certain d'investissement dans la connaissance du milieu professionnel, dans la connaissance de l'environnement territorial. Les candidats au concours interne ont globalement fait preuve d'une meilleure connaissance dans ces domaines, sans toutefois exceller dans ce domaine.

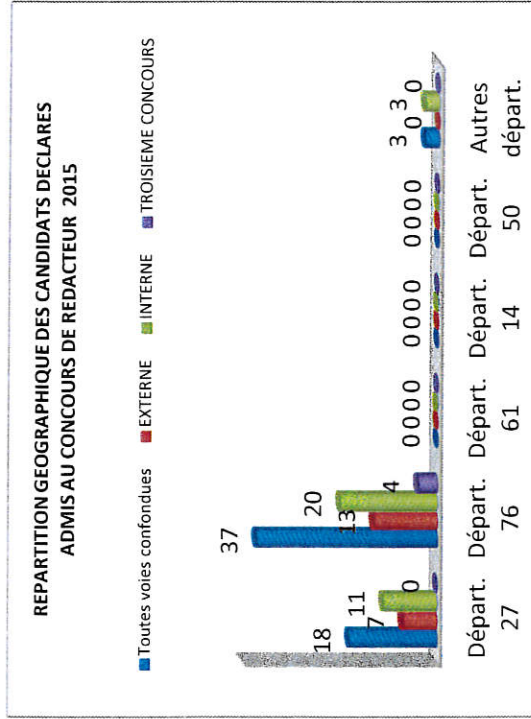
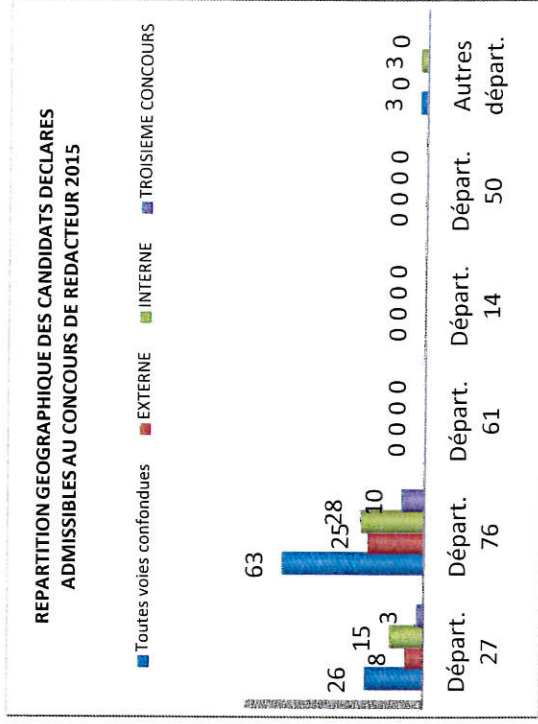
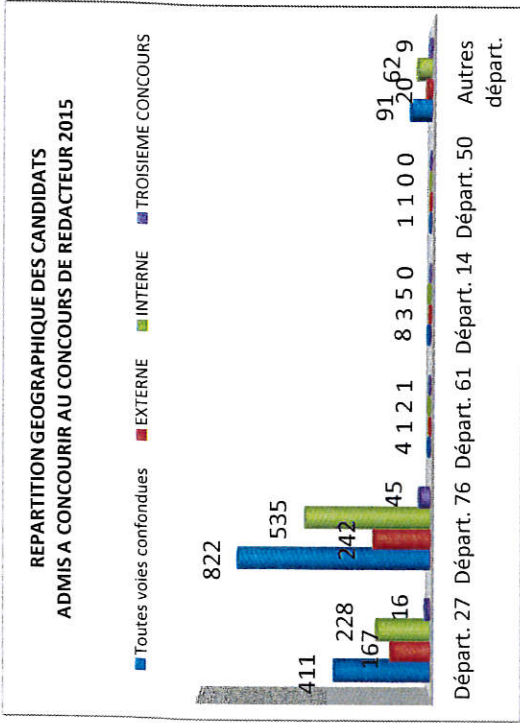
REPARTITION DES MOYENNES GENERALES DES CANDIDATS DECLARES ADMISSIBLES APRES AVOIR EFFECTUE TOUTES LES EPREUVES (ECRITES ET ORALES)

REPARTITION DES MOYENNES GENERALES DES CANDIDATS AYANT PASSE LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE ET L'EPREUVE D'ADMISSION DU CONCOURS DE REDACTEUR - SESSION 2015



REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS AU CONCOURS DE REDACTEUR 2015

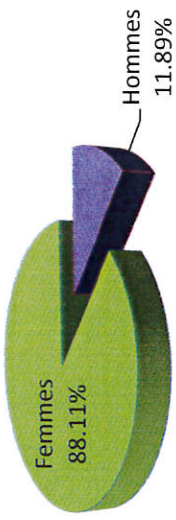
	Nombre candidats admis à concourir		Répartition géographique des candidats admis à concourir		Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 01/12/2015)	Répartition géographique des candidats déclarés admissibles		Nb de candidats déclarés admis du 5/01/2016)	Répartition géographique des candidats déclarés admis	
	n° des départements	nb de candidats	n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats
EXTERNE	départ. 27	167	départ. 27	8	33	départ. 27	8	départ. 27	7	
	départ. 76	242	départ. 76	25		départ. 76	25	départ. 76	13	
	départ. 61	1	départ. 61	0		départ. 61	0	départ. 61	0	
	départ. 14	3	départ. 14	0		départ. 14	0	départ. 14	0	
	départ. 50	1	départ. 50	0		départ. 50	0	départ. 50	0	
	autres départements	20	autres départements	0		autres départements	0	autres départements	0	
	434				20					
INTERNE	départ. 27	228	départ. 27	15	46	départ. 27	15	départ. 27	11	
	départ. 76	535	départ. 76	28		départ. 76	28	départ. 76	20	
	départ. 61	2	départ. 61	0		départ. 61	0	départ. 61	0	
	départ. 14	5	départ. 14	0		départ. 14	0	départ. 14	0	
	départ. 50	0	départ. 50	0		départ. 50	0	départ. 50	0	
	autres départements	62	autres départements	3		autres départements	3	autres départements	3	
	832				34					
TROISIEME CONCOURS	départ. 27	16	départ. 27	3	13	départ. 27	3	départ. 27	0	
	départ. 76	45	départ. 76	10		départ. 76	10	départ. 76	4	
	départ. 61	1	départ. 61	0		départ. 61	0	départ. 61	0	
	départ. 14	0	départ. 14	0		départ. 14	0	départ. 14	0	
	départ. 50	0	départ. 50	0		départ. 50	0	départ. 50	0	
	autres départements	9	autres départements	0		autres départements	0	autres départements	0	
	71				4					
total	1337			92				58		



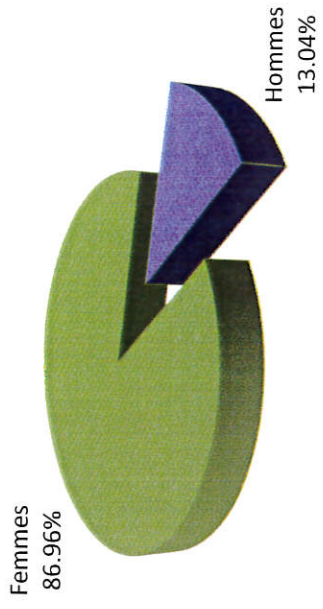
REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS AU CONCOURS DE REDACTEUR 2015

	Nombre candidats admis à concourir	Répartition par sexe des candidats admis à concourir		Soit en Pourcentage de femmes	Soit en Pourcentage d'hommes	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 01/12/2015)	Répartition par sexe des candidats déclarés admissibles		Soit en Pourcentage de femmes	Soit en Pourcentage d'hommes	Nb de candidats déclarés admis (jury du 5/01/2016)	Répartition par sexe des candidats déclarés admis		Soit en Pourcentage de femmes	Soit en Pourcentage d'hommes
		femme(s)	homme(s)				femme(s)	homme(s)				femme(s)	homme(s)		
EXTERNE	434	371	femme(s)	85.48%	de femmes	33	28	femme(s)	84.85%	de femmes	20	16	femme(s)	80.00%	de femmes
		63	homme(s)	14.52%	d'hommes		5	homme(s)	15.15%	d'hommes		4	homme(s)	20.00%	d'hommes
INTERNE	832	745	femme(s)	89.54%	femme(s)	46	40	femme(s)	86.96%	femme(s)	34	29	femme(s)	85.29%	femme(s)
		87	homme(s)	10.46%	homme(s)		6	homme(s)	13.04%	homme(s)		5	homme(s)	14.71%	homme(s)
TROISIEME CONCOURS	71	62	femme(s)	87.32%	de femmes	13	12	femme(s)	92.31%	de femmes	4	4	femme(s)	100.00%	de femmes
		9	homme(s)	12.68%	d'hommes		1	homme(s)	7.69%	d'hommes		0	homme(s)	0.00%	d'hommes
total	1337	1178	femme(s)	88.11%	femme(s)	92	80	femme(s)	86.96%	femme(s)	58	49	femme(s)	84.48%	femme(s)
		159	homme(s)	11.89%	homme(s)		12	homme(s)	13.04%	homme(s)		9	homme(s)	15.52%	homme(s)

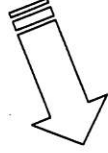
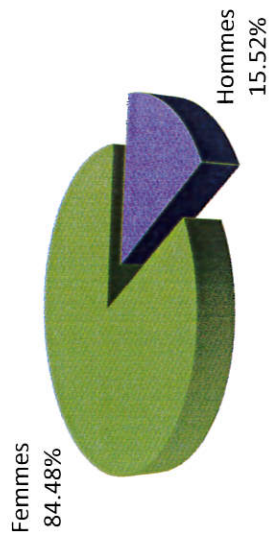
REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR
TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS DE REDACTEUR
2015



REPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR SEXE TOUTES
VOIES CONFONDUES AU CONCOURS DE REDACTEUR 2015

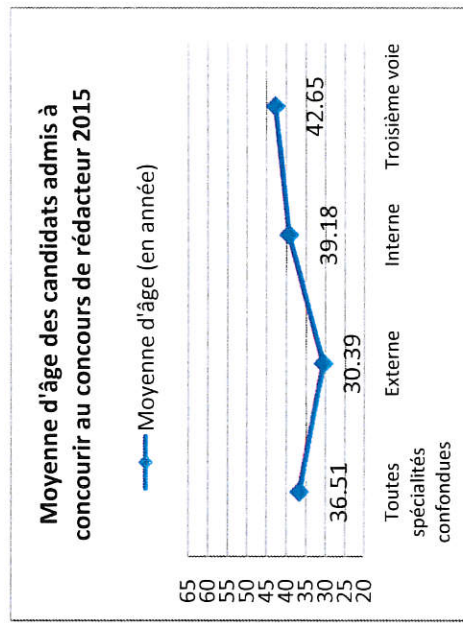
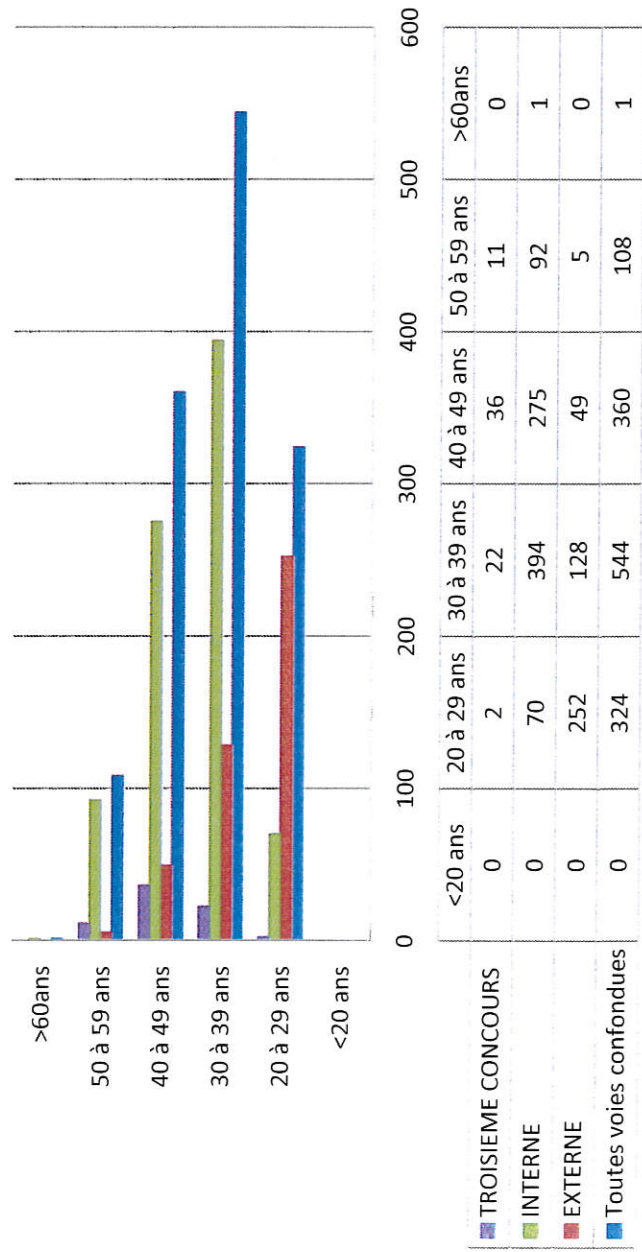


REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR SEXE TOUTES VOIES
CONFONDUES AU CONCOURS DE REDACTEUR 2013-2014



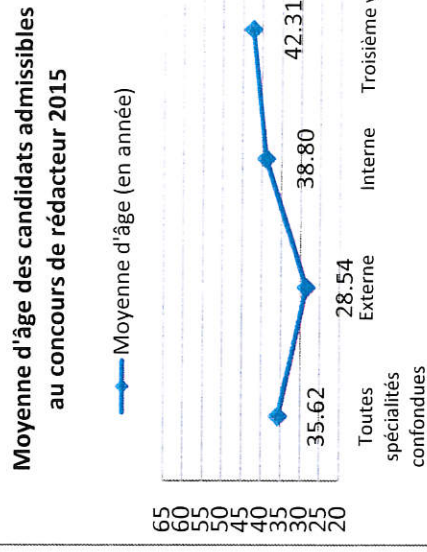
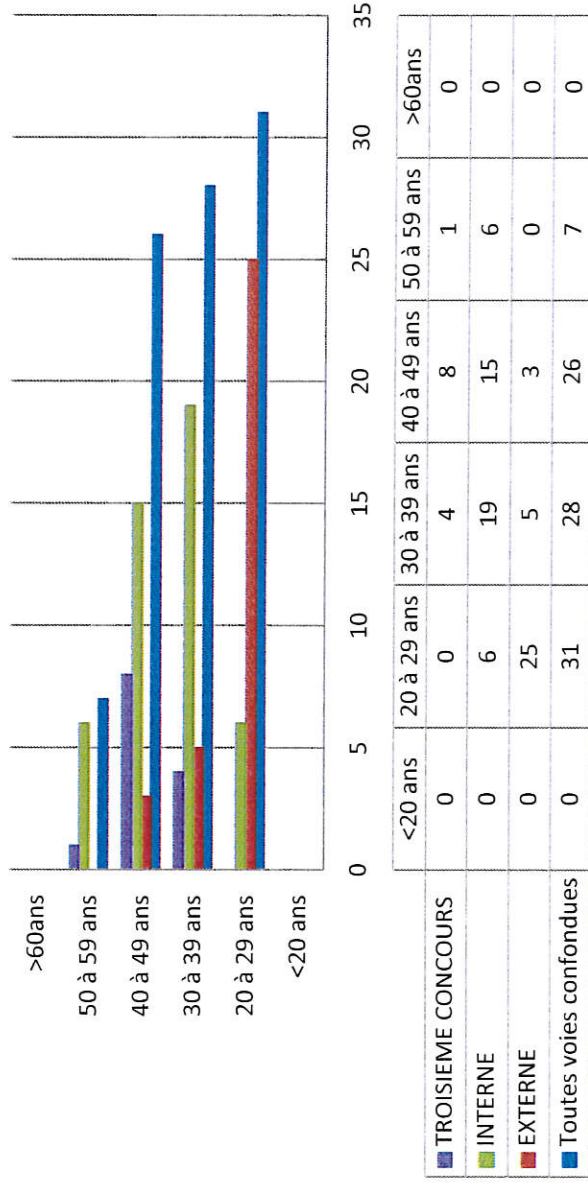
REPARTITION PAR TRANCHE D'AGES DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR AU CONCOURS DE REDACTEUR 2015

REPARTITION PAR TRANCHES D'AGES DES CANDIDATS DECLARES ADMIS A CONCOURIR AU CONCOURS DE REDACTEUR 2015

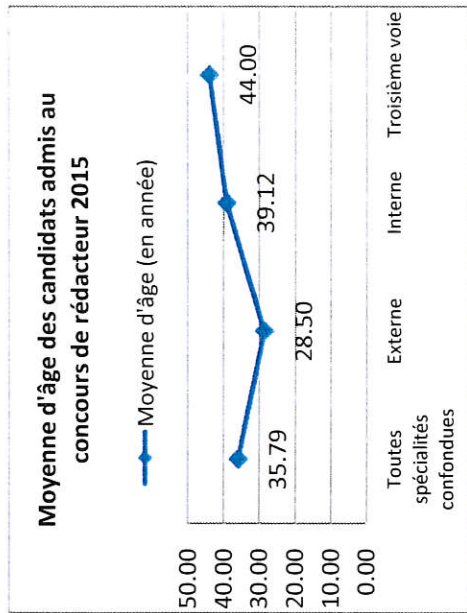
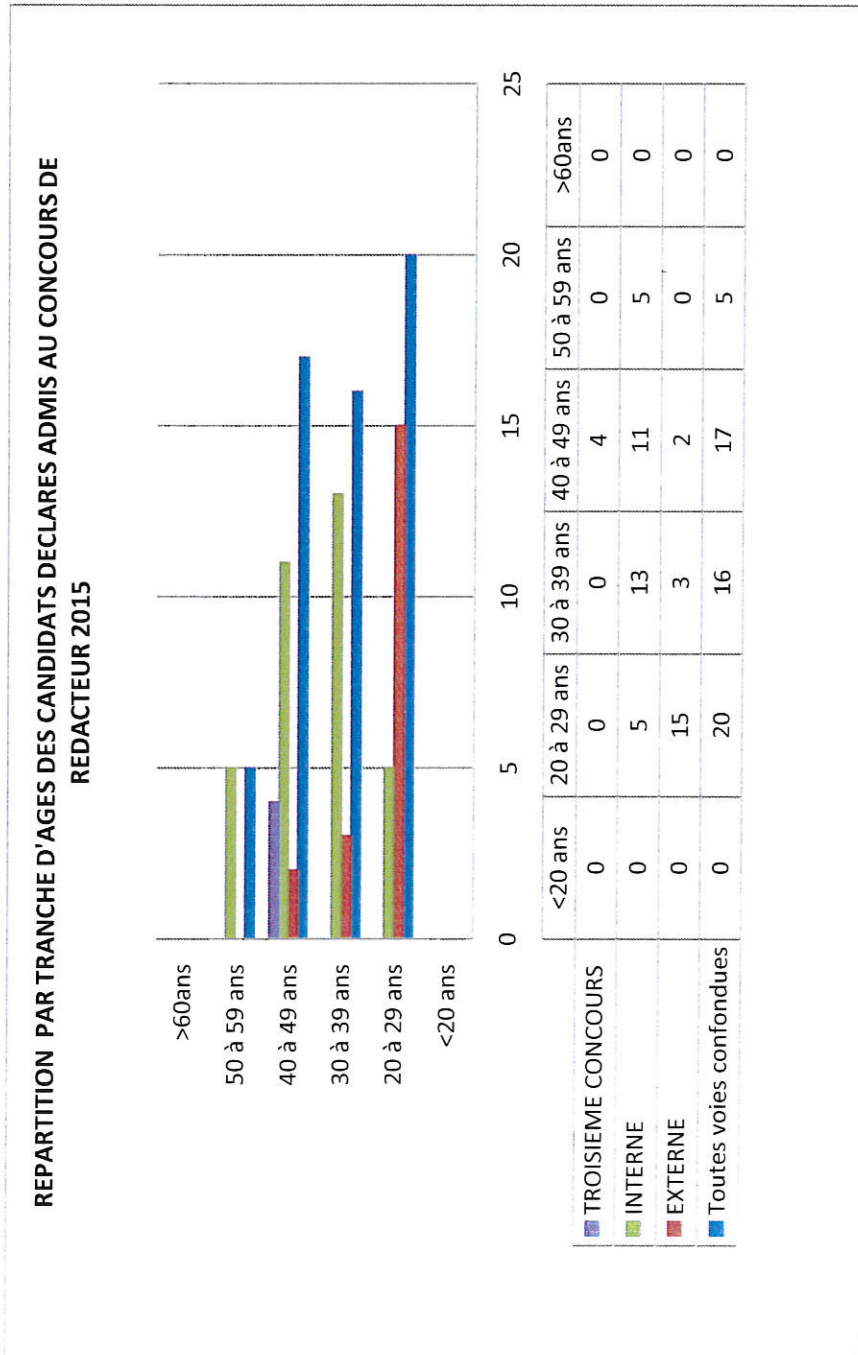


REPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR TRANCHE D'AGES

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGES DES CANDIDATS DECLARES ADMISSIBLES AU CONCOURS DE REDACTEUR 2015



REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR TRANCHE D'AGES



A Evreux, le 5 janvier 2016

Le président du Jury

Dominique BÉTOURNE